



Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

<b>OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)</b>	
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)
D2	Traitement en milieu terrestre, (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)
D4	Lagunage, (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
D5	Mise en décharge spécialement aménagée, (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et séparées les unes des autres et de l'environnement, etc.)
D6	Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans
D7	Rejets dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)
D10	Incinération à terre
D11	Incinération en mer
D12	Stockage permanent, (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc.)
D13	Mélange et regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées de la présente liste
<b>OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)</b>	
R1	Utilisation comme combustible (autre que dans l'incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) / Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)
R2	Récupération ou régénération des solvants
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
R4	Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
R6	Régénération des acides ou des bases
R7	Récupération des produits servant à capter des polluants
R8	Récupération des produits provenant de catalyseurs
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles usées
R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1-R10
R12	Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1-R11
R13	Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste
<b>TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)</b>	<b>CODE H ET CLASSE ONU (case 14)</b>
1. Fût métallique	Classe ONU    Code H    Caractéristiques
2. Tonneau en bois	1                H1            Matières explosives
3. Bidon (jerrycan)	3                H3            Matières liquides inflammables
4. Caisse	4.1             H4.1        Matières solides inflammables
5. Sac	4.2             H4.2        Matières spontanément inflammables
6. Emballage composite	4.3             H4.3        Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
7. Récipient à pression	5.1             H5.1        Matières comburantes
8. Récipient pour vrac	5.2             H5.2        Peroxides organiques
9. Autre (préciser)	6.1             H6.1        Matières toxiques (aiguës)
	6.2             H6.2        Matières infectieuses
	8                H8            Matières corrosives
	9                H10         Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau
	9                H11         Matières toxiques (effets différés ou chroniques)
	9                H12         Matières écotoxiques
	9                H13         Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus
<b>MOYENS DE TRANSPORT (case 8)</b>	
R = Route	
T = Train/rail	
S = Mer	
A = Air	
W = Navigation intérieure	
<b>CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)</b>	
1. Poudreux/pulvérulent	
2. Solide	
3. Pâteux/sirupeux	
4. Boueux	
5. Liquide	
6. Gazeux	
7. Autre (préciser)	

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.

*Le traitement informatique des données est effectué afin de faciliter le contrôle des données fournies et pour générer des statistiques. Les inscriptions sont obligatoires. A défaut des données, les transferts ne peuvent être autorisés. Les noms des destinataires ainsi que les quantités acceptées par ceux-ci seront publiés dans le rapport d'activité du Ministère de l'Environnement. Les personnes auprès desquelles des données nominatives sont collectées y ont un droit d'accès et de rectification.*